

Pourquoi participer à cette étude ?

1

Cette étude est la **première en France** à mesurer de manière scientifique les effets d'une politique d'équipement en matière de numérique éducatif.

2

Les hypothèses de recherche et les questionnaires afférents ne préjugent pas d'un effet positif ou négatif de l'utilisation du numérique en classe.

3

Participer à l'enquête permet que soit représentée la diversité des contextes d'enseignement et des opinions des personnels à l'égard du numérique.

4

La multi-dimensionnalité de l'étude permet d'éclairer **les résultats obtenus** par le croisement des regards de plusieurs acteurs (élèves, enseignants et cadres éducatifs).

5

Un taux de participation élevé permet d'assurer des résultats de qualité.

Lors des deux premiers temps de mesure de l'étude, près de 70 % des enseignants et plus de 80 % des directeurs d'école ont répondu au questionnaire !



En savoir plus

Consulter la page dédiée à l'enquête sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

education.gouv.fr/presentation-de-l-etude-elaine-303264

Contact



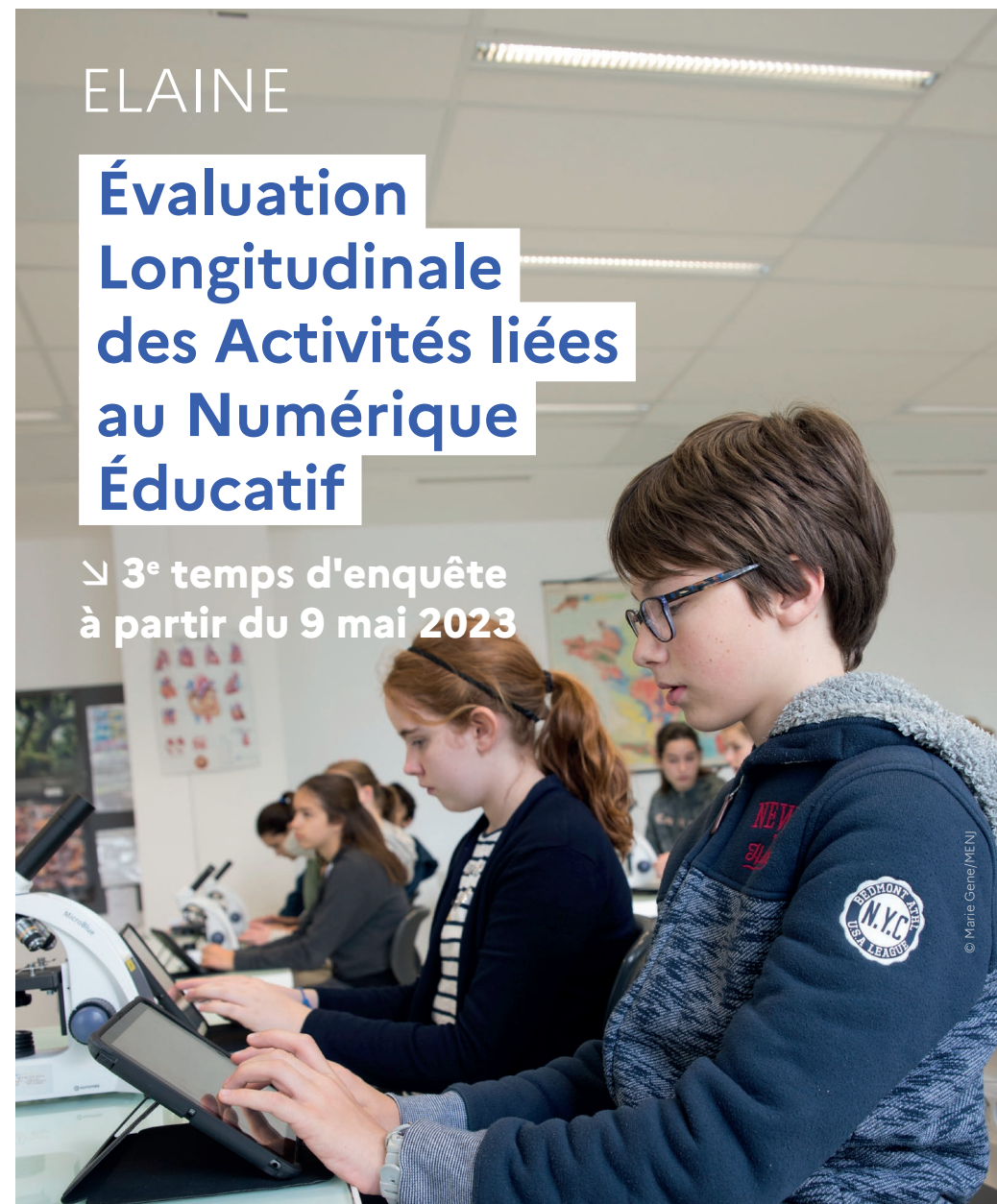
Nicolas Marchand
Chef de projet
ELAINE
01 55 55 77 84

elaine.depp@education.gouv.fr

ELAINE

Évaluation Longitudinale des Activités liées au Numérique Éducatif

↳ 3^e temps d'enquête à partir du 9 mai 2023



À propos de l'étude ELAINE

Mise en œuvre par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en collaboration avec des chercheurs de disciplines et d'universités diverses, ELAINE vise à **mesurer de manière causale et multidimensionnelle les effets de dotations d'outils numériques à l'école** dans le cadre du Plan numérique de 2015.

ELAINE inclut deux grands objets d'étude :

- 1 Par le biais d'évaluations auprès d'élèves, le premier se concentre sur les acquisitions scolaires des élèves et plus particulièrement sur leurs compétences disciplinaires en français et mathématiques, leurs compétences numériques et sociocognitives (créativité, collaboration, esprit critique).
- 2 Par le biais d'enquêtes auprès d'enseignants et de cadres éducatifs, le second porte sur la place et les usages des équipements numériques dans les pratiques professionnelles et permet de contextualiser les résultats observés sur les élèves.

L'étude est dite **longitudinale** car elle inclut le suivi, du CM1 à la 6^e, d'une même cohorte d'élèves.

À qui l'étude s'adresse-t-elle en 2022-2023 ?

L'échantillon d'élèves et de personnels inclut :



4 000 élèves de 6^e



Les enseignants de mathématiques, français, LV1 et technologie des classes de 6^e de ces élèves



Les chefs d'établissement

Contenus des enquêtes adressées aux enseignants et chefs d'établissement

Les dimensions couvertes par le questionnaire **destiné aux enseignants** sont :

- leur accès à des équipements numériques,
- leur formation au numérique,
- leur sentiment d'efficacité personnelle en matière de numérique,
- les freins perçus à l'usage du numérique,
- la place et les usages du numérique dans leurs pratiques professionnelles.

Le questionnaire **destiné aux chefs d'établissement** appréhende le pilotage pédagogique en matière de numérique en interrogeant :

- le contexte éducatif et notamment les équipements numériques disponibles,
- la place et les usages du numérique dans les pratiques professionnelles,
- les formations au numérique des enseignants et chefs d'établissement.

Le calendrier de l'étude

2020-2021	2021-2022	Du 9 mai au 2 juin 2023	2024
1 ^{er} temps d'évaluation auprès des élèves de CM1 et d'enquête auprès de leurs enseignants et des cadres éducatifs (directeurs et IEN)	2 ^e temps d'évaluation auprès des élèves de CM2 et d'enquête auprès de leurs enseignants de CM2 et des cadres éducatifs	3 ^e et dernier temps d'évaluation auprès des élèves de 6 ^e et d'enquête auprès des enseignants de 6 ^e et des chefs d'établissement	Publication des premiers résultats



Secret statistique et confidentialité

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les réponses à l'enquête sont protégées par le secret statistique et resteront confidentielles.

Les informations recueillies ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et de recherche scientifique. La DEPP ne peut communiquer aucune information individuelle tirée d'ELAINE à qui que ce soit, y compris au sein même de l'administration de l'éducation nationale, sous peine de sanctions très lourdes.

L'ensemble du dispositif respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD). Toutes les données recueillies seront agrégées à l'échelle nationale, aucun résultat publié ne permettra l'identification d'un établissement, d'une classe ou d'un enseignant.